



UNITED
NATIONS

EP

UNEP/MED WG.546/4



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

10 Février 2023
Français
Original : Anglais

9^{ème} réunion des correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (SAPBIO)

Barcelone (Espagne), 24 février 2023

Agenda item 4: Présentation du projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020

Concept de Projet 1 : Conservation de la biodiversité et promotion de l'économie bleue ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée par le biais des AMCP et des AMCE

Note:

The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC) and United Nations Environment Programme concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries

© 2023 United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)
Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Concept de Projet 1

Conservation de la biodiversité et promotion de l'économie bleue ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée par le biais des AMCP et des AMCE

Projet 1 : Conservation de la biodiversité et promotion de l'économie bleue ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée par le biais des AMCP et des AMCE

LES ENJEUX

Les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE) sont reconnues comme étant des instruments efficaces pour la préservation des sites naturels. En Méditerranée, depuis l'adoption en 1995 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (ASP/DB) de la Convention de Barcelone, un certain nombre de stratégies, de programmes, de plans d'action et de feuilles de route ont été élaborés pour aider les parties contractantes à remplir leurs obligations au titre du Protocole en ce qui concerne la protection et la gestion des sites naturels présentant un intérêt pour la conservation.

Cependant, malgré les importantes réalisations, des lacunes persistent en termes d'équilibre géographique, de représentativité et de gestion des aires marines protégées (AMP). Ces lacunes ont été identifiées comme étant les principaux défis à prendre en compte dans le cadre de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMP et les AMCE en Méditerranée adoptée en 2021 par 21 pays méditerranéens et l'UE, qui sont les parties contractantes de la Convention de Barcelone.

Pour la réalisation des cinq résultats spécifiques de la stratégie, la plupart des pays méditerranéens ont besoin d'un soutien technique et financier substantiel, en particulier en ce qui concerne l'expansion du réseau des AMCP, l'amélioration de l'efficacité de leur gestion et l'identification des AMCE marines et côtières en Méditerranée, leur reconnaissance et leur rapport vers les objectifs mondiaux et régionaux post-2020. En effet, les évaluations nationales et sous-régionales soulignent que le manque et la discontinuité du financement sont des obstacles récurrents au développement et à la durabilité d'AMCP et d'AMCE efficaces dans toute la Méditerranée.

Bien qu'elles soient souvent perçues par le public et certaines parties prenantes comme étant en concurrence directe avec les activités économiques humaines, les AMCP ont un potentiel important pour jouer un rôle fonctionnel et de soutien afin de promouvoir une économie bleue durable. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer une reconnaissance plus large des valeurs socio-économiques des AMCP et des AMCE et de leur rôle dans la réalisation d'autres programmes de conservation de la non-biodiversité, notamment par le biais de possibilités de moyens de subsistance durables. Un autre défi pour les pays méditerranéens consiste à s'assurer que les AMP et l'économie bleue fonctionnent en tandem pour promouvoir une croissance durable, un travail décent et réduire la pauvreté.

LES LIENS AVEC LES POLITIQUES INTERNATIONALES/RÉGIONALES APPLICABLES

À développer dans le concept intégral.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet se concentrera sur les pays méditerranéens ayant **une couverture AMCP particulièrement faible**, tels que **les pays du sud et de l'est de la Méditerranée**. Il sera mis en œuvre dans les pays suivants: (à élaborer en consultation avec les correspondants nationaux de SAPBIO)

MODULES DE TRAVAIL DU PROJET

Lot de travaux 1 : Extension du réseau AMCP

Activité 1.1 Inventaire des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques

Fondement

La couverture des aires marines protégées est loin d'être représentative de la biodiversité de la mer Méditerranée. Pour augmenter la couverture des AMP, il faut que les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques soient clairement identifiées dans toute la région, en particulier dans les pays où la couverture des AMP est particulièrement faible, comme les pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

Le plan d'action pour les habitats sombres adopté par les parties contractantes de la Convention de Barcelone (décision IG.25/13) a exhorté les pays à mettre en œuvre et/ou à étendre les AMP pour inclure les sites d'intérêt déjà identifiés qui abritent des habitats sombres au niveau national et dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ).

Description de l'activité

Cette activité consistera à appuyer de manière adéquate l'identification des zones d'importance pour la biodiversité et les services écosystémiques et à partager les informations par le biais de plateformes régionales, en particulier pour les écosystèmes sous-représentés tels que les écosystèmes du large et des grands fonds, et ceux situés dans les zones situées au-delà des juridictions nationales ("ABNJ"). Des plans/stratégies nationaux seront élaborés afin de mettre en place des systèmes nationaux d'AMCP écologiquement cohérents, avec des priorités et des calendriers clairs, sur la base d'une analyse des lacunes permettant d'identifier et de classer par ordre de priorité les zones à conserver, ainsi que leur niveau de protection attendu, compte tenu de leurs valeurs naturelles, culturelles et paysagères et des services écosystémiques associés.

Dans le cadre de cette activité, les actions suivantes seront mises en œuvre:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 1.1.1 Inventaires nationaux des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques	Plans (ou stratégies) nationaux visant à mettre en place un système national écologiquement cohérent d'aires marines protégées, avec des priorités, des niveaux de protection et des calendriers clairs, sur la base des valeurs naturelles, culturelles et paysagères prioritaires et des services écosystémiques associés.	SPA/RAC, ACCOBAMS, CGPM, IUCN-Med, MedPAN, ETC-UMA
Action 1.1.2 Inventaires des zones d'écosystèmes vulnérables situées dans les ABNJ	Un plan régional pour établir des régimes de protection appropriés pour les zones avec des écosystèmes vulnérables situées dans les ABNJ en tenant compte de la Stratégie de coopération conjointe sur les mesures	SPA/RAC, REMPEC, ACCOBAMS, CGPM, IUCN-Med, ETC-UMA

	de protection et de gestion spatiales pour la biodiversité marine signée par les Secrétariats du PNUE/PAM, d'ACCOBAMS, de la CGPM et de l'UICN-Med.	
--	---	--

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Activité 1.2 Mise en place d'une AMCP bien conçue, incluant des zones à niveaux de protection renforcés et englobant des zones au-delà de la juridiction nationale.

Fondement

Parmi les actions urgentes à mener au cours de la décennie à 2030, les Parties contractantes à la CDB ont convenu de s'assurer et de permettre que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services des écosystèmes, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien connectés et équitablement gouvernés et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (Objectif 3).

En Méditerranée, la couverture des AMP n'est toujours pas équilibrée en termes de distribution géographique et de représentativité des écorégions méditerranéennes puisque la plupart des AMP existantes sont situées dans la partie nord de la Méditerranée et dans les eaux côtières. En outre, le nombre et la couverture des AMCP avec des niveaux de protection renforcés doivent être augmentés, notamment en révisant les mesures de protection et les statuts des AMCP existantes..

Description de l'activité

Cette activité apportera un soutien aux pays méditerranéens ayant une couverture particulièrement faible en AMPC pour établir de nouvelles aires protégées sur leur territoire. L'assistance à fournir concerne le soutien technique, scientifique et juridique pour la délimitation des AMCP candidates, l'identification des mesures de protection et de gestion applicables à chaque AMCP proposée et la facilitation de la consultation des parties prenantes. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités et le partage d'expériences pour promouvoir la connectivité et la complémentarité des AMCP et pour la création de nouvelles AMCP avec des niveaux de protection renforcés, y compris des zones de non-prélèvement. À cette fin, des outils de suivi, de documentation et de communication des impacts des AMCP avec des niveaux de protection renforcés seront produits et mis à disposition.

Dans le cadre de cette activité, les actions suivantes seront mises en œuvre :

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 1.2.1 Mise en place par les pays de systèmes nationaux	Une couverture accrue de l'AMCP	SPA/RAC, IUCN-Med, MedPAN, ETC-UMA

AMCP bien connectés, solidement conçus et efficaces.	La distribution des systèmes AMCP à travers la mer Méditerranée est équilibrée	
Action 1.2.2 Faciliter la collaboration entre les pays voisins pour protéger les zones avec des écosystèmes vulnérables situées dans l'ABNJ en utilisant les instruments existants (ASPIM, FRA, PSSA, etc.).	Un plan régional pour l'établissement de régimes de protection appropriés pour les zones à écosystèmes vulnérables situées dans les ABNJ	SPA/RAC, REMPEC, ACCOBAMS, CGPM, ETC-UMA

Calendrier de mise en œuvre

Année 1		Année 2		Année 3	

Module de travail 2 : AMCE marins et côtiers

Activité 2.1 Promouvoir la compréhension des critères de l'AMCE et mettre en œuvre les processus nécessaires à la reconnaissance et au signalement au MAPAMED et à la WD-AMCE des AMCE potentiels et candidats.

Activité

En 2018, la CDB a défini une " autre mesure efficace de conservation par zone " comme suit : " Une zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local ".

Les AMCE permettent de reconnaître les efforts et les contributions d'autres secteurs à la conservation de la biodiversité. Certaines AMCE peuvent abriter une biodiversité et des services écosystémiques importants qui bénéficieraient de mesures supplémentaires basées sur la zone pour augmenter leurs résultats en matière de biodiversité et devraient donc être prioritaires dans la planification intersectorielle de l'espace marin afin que de nouvelles AMCE puissent être établies.

Bien qu'aucune AMCE marine ne soit actuellement reconnue dans la région méditerranéenne, les Parties contractantes ont acquis une certaine expérience dans la reconnaissance des AMCE terrestres. Celles-ci présentent une opportunité d'apprentissage et d'adaptation au contexte marin.

Description de l'activité

Cette activité se concentrera sur (i) le soutien aux Parties contractantes dans la compréhension des critères de l'AMCE et la garantie d'approches appropriées et harmonisées pour l'application et le test des sites par rapport à ces critères et (ii) le renforcement des capacités des pays méditerranéens sur l'identification des AMCE et l'application des critères de l'AMCE. Des conseils et un soutien supplémentaires seront fournis pour la reconnaissance des AMCE potentiels et

candidats et la communication des données aux bases de données régionales et mondiales pertinentes..

Dans le cadre de cette activité, les actions suivantes seront mises en œuvre:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 2.1.1 Communication et sensibilisation sur les AMCE et leur rôle dans la contribution à la conservation de la biodiversité et aux ODD dans les Parties contractantes et les secteurs.	Amélioration de la compréhension et de la sensibilisation des parties contractantes et des parties prenantes à l'égard des AMCE.	SPA/RAC, ACCOBAMS, IUCN-Med, MedPAN, ETC-UMA
Action 2.1.2 Aider les pays à mettre en place des plates-formes multipartites pour identifier les AMCE potentiels en utilisant des outils de sélection pertinents.	Les AMCE sont identifiées, reconnues et signalées dans les bases de données régionales et mondiales concernées.	
Action 2.1.3 Programme de formation sur l'identification des AMCE et l'application des critères AMCE	Capacité renforcée des pays méditerranéens pour l'identification, la désignation et le signalement des AMCE.	

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Module de travail 3 : Gestion de l'AMCP

Activité 3.1 Veiller à ce que tous les AMCP élaborent des mesures de conservation et de gestion intégrées

Activité

Assurer une conservation adéquate de la biodiversité par le biais des AMP ne se limite pas à augmenter leur couverture géographique, mais exige qu'elles bénéficient d'une gestion efficace.

En Méditerranée, l'une des principales faiblesses persistantes concernant les AMP est que moins d'un quart des AMP méditerranéennes dispose d'un plan de gestion et que moins de la moitié de ces plans sont effectivement mis en œuvre. Les plans de gestion sont des outils cruciaux pour fournir des orientations claires à la fois aux gestionnaires des AMP et aux utilisateurs de la zone. Ils doivent être élaborés en étroite consultation avec les parties prenantes.

L'absence de financements suffisants et durables et le manque de capacités institutionnelles et de personnel ont été identifiés dans tous les pays méditerranéens comme les principaux obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces des plans de gestion.

Il est donc clairement nécessaire de favoriser le développement de plans de gestion pratiques et rentables pour les zones marines protégées de la région et d'assurer la révision de ceux qui nécessitent une mise à jour.

Description de l'activité

Cette activité commencera par l'évaluation (i) de l'état des plans de gestion de l'AMCP en Méditerranée afin d'identifier où ils font défaut et où ils doivent être révisés/mis à jour et (ii) des besoins en développement des capacités (formation) du personnel de l'AMCP dans la région. Sur la base des résultats de ces évaluations, les pays participant au projet seront aidés à développer/réviser les plans de gestion de leurs AMCP respectifs. Simultanément, des formations régionales et nationales seront réalisées, notamment par le biais d'échanges d'expériences..

Dans le cadre de cette activité, les actions suivantes seront mises en œuvre:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 3.1.1 Identifier les AMCP pour lesquelles des plans de gestion font défaut et évaluer l'efficacité des plans de gestion existants.	L'efficacité des plans de gestion existants pour les AMCP évaluée	SPA/RAC, ACCOBAMS, IUCN-Med, MedPAN, MedFund, ETC-UMA
Action 3.1.2 Aider les pays à développer ou à réviser les plans de gestion de leurs AMCP.	Toutes les AMCP disposent de plans de gestion intégrant des mesures de conservation et de gestion qui incluent les problématiques de conservation de l'AMCP au-delà de leurs frontières, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, un plan de zonage et des mesures spécifiques à chaque site pour toutes les activités marines.	
Action 3.1.3 Programmes de formation régionaux et nationaux basés sur l'évaluation des besoins en formation du personnel de l'AMCP.	Amélioration des compétences du personnel de l'AMCP en Méditerranée Une aptitude à long terme des gestionnaires et planificateurs nationaux de l'AMCP à développer et à réviser périodiquement leurs plans de gestion de l'AMCP est développée.	

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Activité 3.2 Promouvoir, par une action pilote, l'intégration d'une économie bleue durable dans les plans de gestion de l'AMCP.

Activité

La pêche à petite échelle (PPP), le Tourisme basé sur la nature et les autres usages du milieu marin peuvent contribuer à mieux intégrer les AMCP dans leurs contextes socio-économiques tout en assurant un haut niveau d'appropriation et d'adhésion des populations locales aux objectifs de conservation. Bien qu'il existe

des exemples d'intégration réussie d'activités humaines durables dans certaines AMCP méditerranéennes, de telles approches font encore défaut dans de nombreux pays, en particulier dans le sud de la Méditerranée où les pêcheurs et les autres usagers de la mer sont très réticents à l'établissement d'AMCP dans leurs zones.

Description de l'activité

Cette activité consistera en une série d'actions pilotes visant à promouvoir la pêche durable à petite échelle et le tourisme vert dans et autour de l'AMCP. Pour chaque action pilote, une étude de faisabilité sera réalisée afin d'évaluer sa viabilité après la durée de vie du projet, ainsi qu'un large processus de consultation au niveau local et national afin de définir les bénéficiaires, le soutien nécessaire et les dispositions institutionnelles/légales requises.

Cette activité comprendra les actions suivantes :

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 3.2.1 Actions pilotes visant à promouvoir la pêche durable à petite échelle dans l'AMCP	Valeur ajoutée démontrée de l'AMCP en termes d'avantages sociaux et économiques et de services écosystémiques qu'elle génère.	SPA/RAC, GFCM
Action 3.2.2 Actions pilotes visant à promouvoir le tourisme vert dans l'AMCP		SPA/RAC, Plan Bleu, IUCN-Med

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Activité 3.3 Aider les pays à utiliser l'AMCP et l'AMCE en tant que solutions fondées sur la nature pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Activité

Les parties contractantes à la convention de Barcelone ont convenu, parmi les objectifs qu'elles ont adoptés dans le cadre du SAPBIO post-2020, que d'ici 2030, tous les pays méditerranéens auront adopté et commencé à mettre en œuvre des mesures à court et moyen terme pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Ils ont également recommandé l'inclusion des initiatives AMCP dans les CDN et autres programmes liés au climat.

Outre leur potentiel de contribution, en tant que solutions fondées sur la nature, aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les AMCP peuvent également jouer un rôle de sentinelle dans la surveillance et la détection précoce des impacts du changement climatique sur les écosystèmes, en particulier le réchauffement et l'acidification de l'eau de mer.

Description de l'activité

Les actions menées dans le cadre de cette activité seront orientées vers l'amélioration des connaissances du rôle des AMCP et la promotion de leur inclusion dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'autres programmes liés au climat. Comme recommandé par le SAPBIO post-2020, un réseau coordonné de surveillance du changement climatique sera établi dans les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) afin de fournir aux pays des informations liées au climat pour l'alerte précoce, l'évaluation des risques, les stratégies d'atténuation et les plans d'adaptation. Dans le cadre de cette activité, le projet aidera également les AMCP à élaborer leurs plans respectifs d'adaptation aux effets du changement climatique sur leurs écosystèmes.

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (Non limité à/tbc)
Action 3.3.1 Réseau coordonné de surveillance du changement climatique dans les ASPIM	Meilleure connaissance du rôle de l'AMCP par rapport au changement climatique. Informations sur le climat pour l'alerte précoce, l'évaluation des risques, les stratégies d'atténuation et les plans d'adaptation.	SPA/RAC, IUCN-Med, MedECC
Action 3.3.2 Assistance aux AMCP dans l'élaboration de leurs plans respectifs d'adaptation aux effets du Changement Climatique	Renforcement de la résilience de l'AMCP face au changement climatique	SPA/RAC, Plan Bleu, IUCN-Med

Calendrier de mise en œuvre

Année 1		Année 2		Année 3	

Module de travail 4 : Coordination et gestion du projet

La mise en œuvre du projet sera coordonnée par le CAR/ASP en collaboration avec les partenaires du projet et sous la direction d'un comité de pilotage composé de représentants des pays participants et des partenaires du projet.

Le règlement intérieur du Comité de pilotage sera défini en étroite consultation avec le(s) partenaire(s) financier(s).

Un coordinateur de projet à temps plein et un assistant administratif seront nommés pour la durée du projet.

En plus des rapports réguliers au(x) partenaire(s) financier(s), des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet seront soumis par le CAR/ASP aux points focaux du SPA/BD. Les autres partenaires pourront également rendre compte à leurs organes directeurs respectifs.

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du projet seront entreprises en tenant compte des indicateurs de résultats qui seront convenus dans le cadre logique du projet.

PARTENAIRES DU PROJET

Une courte présentation sera donnée ici pour chacun des partenaires du projet (à fournir par les partenaires).

CALENDRIER DU PROJET

		Année 1	Année 2	Année 3
Module de travail 1 : Extension du réseau AMCP	<u>Activité 1.1 Inventaire des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques</u>			
	<u>Activité 1.2 Assistance aux pays pour l'établissement d'AMCP bien conçus, y compris des zones avec des niveaux de protection renforcés et englobant des zones au-delà de la juridiction nationale.</u>			
<u>Module de travail 2 : AMCE marines et côtières</u>	<u>Activité 2.1 Assistance aux pays pour la compréhension des critères de l'AMCE et la conduite des processus nécessaires pour la reconnaissance et la notification au MAPAMED et à WD-AMCE des AMCE potentiels et candidats.</u>			
Module de travail 3 : Gestion de l'AMCP	<u>Activité 3.1 Aider les pays à identifier les AMCP pour lesquelles des plans de gestion font défaut et s'assurer que toutes les AMCP développent des mesures de conservation et de gestion intégrées.</u>			
	<u>Activité 3.2 Promouvoir, par une action pilote, l'intégration de l'économie bleue durable dans les plans de gestion des AMCP (SSF, tourisme vert).</u>			
	<u>Activité 3.3 Aider les pays à utiliser les AMCP et les AMCE comme des solutions fondées sur la nature pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique</u>			

ESTIMATIONS DES COÛTS DU PROJET

	Financement escompté du ou des donateurs (US\$)	Cofinancement escompté	Cofinancement escompté Coût total estimé (US\$)
<u>Activité 1.1 Inventaire des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques</u>	195 000		
<u>Activité 1.2 Assistance aux pays pour l'établissement d'AMCP bien conçus, y compris des zones avec des niveaux de protection renforcés et englobant des zones au-delà de la juridiction nationale.</u>	550 000		
<u>Activité 2.1 Assistance aux pays pour la compréhension des critères de l'AMCE et la conduite des processus nécessaires pour la reconnaissance et la notification au MAPAMED et à WD-AMCE des AMCE potentiels et candidats.</u>	260 000		
<u>Activité 3.1 Aider les pays à identifier les AMCP pour lesquelles des plans de gestion font défaut et s'assurer que toutes les AMCP développent des mesures de conservation et de gestion intégrées.</u>	1 170 000		
<u>Activité 3.2 Promouvoir, par une action pilote, l'intégration de l'économie bleue durable dans les plans de gestion des AMCP (SSF, tourisme vert).</u>	500 000		
<u>Activité 3.3 Aider les pays à utiliser les AMCP et les AMCE comme des solutions fondées sur la nature pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique</u>	700 000		
Coordination du projet	450 000		
<u>Total</u>	3 825 000		